

**Conseil d'administration
Séance du 14 février 2020**

**Délibération n°04-2020
Budget primitif 2020**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

DELIBERATION :

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration

DIT que le budget primitif M14 sera approuvé par chapitre et section (fonctionnement et investissement) ;

DIT que toutes modifications budgétaires devront faire l'objet d'une décision modificative approuvée par le Conseil d'administration ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE		
chapitre	libellé	Projet BP 2020
011	charges à caractère général	976 073,53
012	charges de personnel et frais assimilés	4 254 000,00
65	autres charges de gestion courante	17 000,00
66	charges financières	-
67	charges exceptionnelles	71 000,00
68	dotations aux provisions	-
022	dépenses imprévues	-
total des dépenses réelles de fonctionnement		5 318 073,53
023	virement à la section d'investissement	-
042	opération d'ordre entre sections	95 000,00
043	opération d'ordre dans la section de fonctionnement	-
total des dépenses d'ordre de fonctionnement		95 000,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		
total		5 413 073,53

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE		
chapitre	libellé	Projet BP 2020
013	atténuations de charges	-
70	ventes de produits et prestations	363 252,62
73	produits issus de la fiscalité	4 000,00
74	dotations, subventions et autres participations	4 936 516,00
75	autres produits de gestion courante	2 500,00
77	produits exceptionnels	15 000,00
78	reprises sur provisions	-
total des recettes réelles de fonctionnement		5 321 268,62
042	opération d'ordre entre sections	
043	opération d'ordre dans la section de fonctionnement	
total des recettes d'ordre de fonctionnement		
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		91 804,91
total		5 413 073,53

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	
DEPENSES	Projet BP 2020
Opérations réelles	
Dépenses financières	
20 Dépenses d'équipement - immobilisations incorporelles	7 500,00
21 Dépenses d'équipement - immobilisations corporelles	181 298,16
Total des opérations réelles	188 798,16
Opérations d'ordre	
1391 Reprise des subventions au compte de résultat	
040 Opérations d'ordre entre sections	
Total des opérations d'ordre	
Total des dépenses	188 798,16
001 Déficit d'investissement reporté	
Total réalisation + report	188 798,16

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	
RECETTES	Projet BP 2020
Opérations réelles	
13 Subventions d'équipement reçues	33 114,00
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	
Total des opérations réelles	33 114,00
Opérations d'ordre	
040 Amortissements	95 000,00
Total des opérations d'ordre	95 000,00
001 Solde d'exécution reporté	60 684,16
Total des recettes	188 798,16

Accusé de réception en préfecture
014-200028132-20200214-delib04-2020-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020

PROPOSITION

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Décide d'adopter le budget primitif 2020

Le Président,


Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 24

Présents : 19

Votants : 20

Vote : à l'unanimité des voix